



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2017

Date de la convocation : 21 mars 2017

Date d'affichage : 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : Estelle BIENAIME, Grégory COIGNOUX, Laëtitia FOREST, Michèle LAMBERT, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Frédéric PIERRET, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER, Arnaud STRACZEK.

Représentés : Gilbert RICHARD par Annick OHLERT, Frédéric SIMPHAL par Carole RIBEIRO.

Absents excusés : Sophie CLAISSE.

Secrétaire : Madame Annick OHLERT.

La séance est ouverte à 19h30.

2017-024 - Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

Procès-verbal de la commission des finances du 9 mars 2017

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du procès-verbal de la commission des finances du 9 mars 2017.

Elle présente les tableaux d'analyse budgétaire qui ont été analysés lors de la commission des finances :

- Le premier tableau retrace les grands indicateurs financiers depuis 2005. Ce tableau met clairement en évidence une baisse du résultat comptable (recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement) et donc de la capacité d'autofinancement. Au niveau de la DGF, on s'aperçoit que la commune est surdotée (comparatif entre la moyenne par habitant et la moyenne de la strate).
- Le second tableau présente l'évolution des dotations de l'Etat depuis 2010. La baisse est significative (-35 % sur les deux dernières années). La loi de finances pour 2017 prévoit une nouvelle baisse des dotations de l'Etat (les montants ne sont pas connus à ce jour).
- Le troisième tableau permet de retracer les recettes fiscales depuis 2009.

Plusieurs éléments marquants apparaissent à la lecture de ce tableau :

Le taux des 3 taxes directes locales est en deçà de la moyenne de la strate.

Des réductions de bases sont accordées par délibération en vigueur depuis le 2 juin 1980, pour un manque à gagner moyen de 11 660 € pour la commune chaque année (13 182 € en 2015).

Ces réductions accordent un abattement général à la base de 15% de la valeur locative moyenne communale et un abattement spécial à la base de 15% de la valeur locative moyenne communale, en faveur des contribuables non imposables sur le revenu.

Un comparatif a été réalisé avec des communes de strates identiques. Hormis Itancourt et Rozoy-sur-Serre (qui continuent toutes deux à percevoir la fiscalité professionnelle), aucune autre commune équivalente n'a instauré un tel avantage fiscal.

La commune dispose de 3 leviers pour augmenter son résultat de fonctionnement (= résultat comptable) :

- Baisse des dépenses de fonctionnement. Mme le Maire souligne qu'un effort considérable a été fait sur ce point depuis 2 ans, notamment avec la renégociation de certains contrats (RICOH, SMACL, Bureau Veritas) et la maîtrise des achats de fournitures et d'entretien.
- Hausse des taux d'imposition (inchangés depuis 2012).
- Abroger les abattements en vigueur en ce qui concerne la taxe d'habitation.

2017-025 - Vote des taux 2017 des trois taxes directes locales

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Considérant l'exposé de Mme le Maire relatif aux finances de la commune ;
- Considérant la baisse régulière et importante des dotations de l'état ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% soit :

- Taxe d'habitation : 10.34 %
- Taxe Foncière bâti : 11.46 %
- Taxe Foncière non-bâti : 29.13 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.4 %.

Article 2 : charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-026 - Taxe d'habitation : Suppression de l'abattement spécial à la base

Madame le Maire expose à l'Assemblée les dispositions de l'article 1411 II.3 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements.

Elle précise que cet abattement bénéficie aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417 du code général des impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130% de la valeur locative moyenne, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal.

Cet abattement est accordé depuis une délibération entrée en vigueur le 2 juin 1980.

- Considérant l'exposé de Mme le Maire relatif aux finances de la commune ;
- Considérant la baisse régulière et importante des dotations de l'état ;

Vu l'article 1411 II. 3 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de supprimer l'abattement spécial à la base antérieurement institué ;
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-027 - Taxe d'habitation : Suppression de l'abattement général à la base

Madame le Maire expose à l'Assemblée les dispositions de l'article 1411 II.2 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement général à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements.

Cet abattement est accordé depuis une délibération entrée en vigueur le 2 juin 1980.

- Considérant l'exposé de Mme le Maire relatif aux finances de la commune ;
- Considérant la baisse régulière et importante des dotations de l'état ;

Vu l'article 1411 II. 2 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué ;
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-028 - Budget principal de la commune : vote du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-029 - Budget principal de la commune : adoption du Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Mme LEBLOND Dominique, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	575 693.06 €
Recettes	604 236.64 €
Excédent de clôture	28 543.58 €

Investissement

Dépenses	251 230.38 €
Recettes	229 329.29 €
Restes à réaliser	0 €
Besoin de financement	-21 901.09 €

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

2017-030 - Budget principal de la commune : affectation des résultats de 2016**Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2016	28 543.58 €
Report résultat N-1	69 187.53 €
Résultat de fonctionnement cumulé	97 731.11 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2016	- 21 901.09 €	
Report résultat N-1	379 262.22 €	
Résultat d'investissement cumulé	357 361.13 €	
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		357 361.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	0.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	97 731.11 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

2017-031 - Budget principal de la commune : vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la commission des finances du 9 mars 2017,
Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	693 643.11 €	693 643.11 €
Section d'investissement	690 334.88 €	690 334.88 €
TOTAL	1 383 977.90 €	1 383 977.90 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-032 - Budget annexe des locaux commerciaux : vote du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif du service des locaux commerciaux de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour le service des locaux commerciaux pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-033 - Budget annexe des locaux commerciaux : adoption du Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Mme LEBLOND Dominique, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du service annexe des locaux commerciaux qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	2 126.36 €
Recettes	13 052.81 €
Excédent de clôture	10 926.45 €

Investissement

Dépenses	7 775.46 €
Recettes	7 575.90 €
Restes à réaliser	0 €
Besoin de financement	- 199.56 €

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du service annexe des locaux commerciaux.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-034 - Budget annexe des locaux commerciaux : affectation des résultats de 2016**Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2016	10 926.45 €
Report résultat N-1	8 313.85 €
Résultat de fonctionnement cumulé	19 240.30 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2016	-199.56 €	
Report résultat N-1	- 7 575.90 €	
Résultat d'investissement cumulé	- 7 775.46 €	
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		- 7 775.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	7 775.46 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	11 464.84 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-035 - Budget annexe des locaux commerciaux : vote du budget primitif 2017**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis de la commission des finances du 9 mars 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017 du service annexe des locaux commerciaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2017 du service annexe des locaux commerciaux arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	20 060.80 €	20 060.80 €
Section d'investissement	23 916.26 €	23 916.26 €
TOTAL	43 977.06 €	43 977.06 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-036 - Budget annexe du service des eaux : vote du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif du service annexe des eaux de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour le service annexe des eaux pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-037 - Budget annexe du service des eaux : adoption du Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Mme LEBLOND Dominique, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du service annexe des eaux qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	12 120.40 €
Recettes	37 419.21 €
Excédent de clôture	25 298.81 €

Investissement

Dépenses	16 333.49 €
Recettes	11 486.00 €
Restes à réaliser	0 €
Besoin de financement	- 4 847.49€

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du service annexe des eaux.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

2017-038 - Budget annexe du service des eaux : affectation des résultats de 2016**Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2016	25 298.81 €
Report résultat N-1	45 065.88 €
Résultat de fonctionnement cumulé	70 364.69 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2016	- 4 847.49 €	
Report résultat N-1	32 797.73 €	
Résultat d'investissement cumulé	27 950.24 €	
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		27 950.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	0.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	70 364.69 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

2017-039 - Budget annexe du service des eaux : vote du budget primitif 2017**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis de la commission des finances du 9 mars 2017,
Vu le projet de budget primitif 2017 du service annexe des eaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2017 du service annexe des eaux arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	105 184.69 €	105 184.69 €
Section d'investissement	131 365.36 €	131 365.36 €
TOTAL	236 550.05 €	236 550.05 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-040 - Budget annexe du service de l'assainissement : vote du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour le service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-041 - Budget annexe de l'assainissement : adoption du Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Mme LEBLOND Dominique, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du service annexe de l'assainissement qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	45 750.32 €
Recettes	51 044.80 €
Excédent de clôture	5 294.48 €

Investissement

Dépenses	40 422.82 €
Recettes	62 166.54 €
Restes à réaliser	0 €
Besoin de financement	21 743.72 €

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du service annexe de l'assainissement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-042 - Budget annexe du service de l'assainissement : affectation des résultats de 2016**Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2016	5 294.48 €
Report résultat N-1	6 006.16 €
Résultat de fonctionnement cumulé	11 300.64 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2016	21 743.72 €
Report résultat N-1	38 062.01 €
Résultat d'investissement cumulé	59 805.73 €

Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €

Excédent de financement de la section d'investissement	59 805.73 €
---	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	0.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	11 300.64 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-043 - Budget annexe du service de l'assainissement : vote du budget primitif 2017**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis de la commission des finances du 9 mars 2017,
Vu le projet de budget primitif 2017 du service annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2017 du service annexe de l'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	70 546.42 €	70 546.42 €
Section d'investissement	2 325 192.95 €	2 325 192.95 €
TOTAL	2 395 739.37 €	2 395 739.37 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2017-044 - Acquisition d'une parcelle à la société MSV FRANCE

La commune a accepté le principe de la vente de l'ancien site « Laon-Couvron » à la Société MSV, pour la réalisation d'un autodrome, et le principe de rachat de parcelles pour la réalisation de notre future station d'épuration communale notamment. La vente a été concrétisée au profit de la Société MSV le 6 novembre 2015.

Il appartient aujourd'hui de racheter la bande de terrain nécessaire à la réalisation de la station d'épuration, pour la somme de 1 € (un euro) symbolique, sur une surface globale de 20.000 m² (+/- 10%).

L'étude GIEY & COLINON ayant officié pour l'acte de novembre 2015, il est proposé de la solliciter pour le présent acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le rachat d'une bande de terrain d'environ 20.000 m² nécessaire à la réalisation de la station d'épuration communale, pour la somme de 1 € (un euro) symbolique,
- de recourir aux services de l'étude de Maître GIEY & COLINON pour matérialiser cette acquisition,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Carole RIBEIRO

Le Secrétaire de séance

Annick OLHERT